



KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE
68 RUE ROYALE 59800 LILLE

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration

Siège social :

Tour EQHO

2 avenue Gambetta

CS 60055

92066 Paris La Défense Cedex

Capital social : 5 497 100 €

775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE

68 RUE ROYALE 59800 LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Monseigneur,

Pères,

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Diocésaine de Lille relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

- Absence de procédures d'inventaire physique des immobilisations incorporelles et corporelles

En raison de l'insuffisance de procédures d'inventaire physique des immobilisations incorporelles et corporelles, nous n'avons pas pu vérifier l'existence, l'exhaustivité et l'exactitude de ce poste au 31 décembre 2025 dont la valeur nette comptable s'élève au 31 décembre 2025 à 58 747 352€.



Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences suivantes :

- 1 La première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans la note « Première application du règlement ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels et qui constitue un changement de méthode comptable.
- 2 La mise en place à effet au 1^{er} janvier 2025 de l'approche par composant sur les immeubles non amortis au 31 décembre 2024 exposé dans la note « Approche par composants sur les immeubles à effet au 1^{er} janvier 2025 » et qui constitue un changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil Diocésain des Affaires Economiques et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil Diocésain des Affaires Economiques.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 26 juin 2026

KPMG SA



Jocelyn SCAMPS
Associé

Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement	40 000	40 000	
		Donations temporaires d'usufruit	177 000	136 227	40 772
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	1 426 113	174 661	1 251 452
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			
		TOTAL	1 643 113	350 888	1 292 224
	Immobilisations corporelles	Terrains	2 122 677		2 122 677
		Constructions	107 282 962	57 420 606	49 862 355
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 153 410	8 235 999	3 917 411
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	2 210 883	658 200	1 552 683
		TOTAL	123 769 934	66 314 805	57 455 128
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		2 060 265		2 060 265	1 912 878
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations	4 084 017	1 153 592	2 930 424	3 064 163
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	3 239 786		3 239 786	2 961 486
	Prêts	254 168	2 619	251 549	238 215
	Autres immobilisations financières	10 412		10 412	9 982
	TOTAL	7 588 384	1 156 212	6 432 172	6 273 848
Total (II)		135 061 698	67 821 906	67 239 791	70 122 880
Actif circulant	Stocks et en cours	70 705		70 705	200 506
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	413 909	54 874	359 035
		Créances reçues par legs ou donations	1 568 903		1 568 903
		Autres créances	1 648 982	700	1 648 282
		Charges constatées d'avance	141 616		141 616
		TOTAL	3 773 411	55 574	3 717 837
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	23 151 915	16 023	23 135 892
Renvois		Disponibilités	10 025 202	10 025 202	10 379 837
		TOTAL (III)	37 021 235	71 597	36 949 638
	Frais d'émission des emprunts	(IV)			
	Primes de remboursement des emprunts	(V)			
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		172 082 934	67 893 504	104 189 429	111 248 911
(1) Dont droit au bail					
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont à plus d'un an (brut)					

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	214 366	214 366
	Fonds propres complémentaires	6 184 439	6 169 439
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	2 230 000	2 230 000
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	874 146	874 146
	Réserves pour projet de l'entité	108 449	108 449
	Autres réserves	43 238 365	43 238 365
	Report à nouveau	7 872 214	10 873 163
	Excédent ou déficit de l'exercice	-2 965 474	-1 313 014
	Situation nette (sous-total)	57 756 508	62 394 917
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	347 398	357 223
	Provisions réglementées		
Total (I)		58 103 907	62 752 140
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 431 011	3 067 343
	Fonds dédiés	2 725 705	2 468 008
	Total (II)	6 156 717	5 535 352
Provisions	Provisions pour risques	236 000	247 000
	Provisions pour charges	9 704 940	10 412 847
	Total (III)	9 940 940	10 659 847
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	22 667 609	23 864 564
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	792 297	2 549 481
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 046 351	903 052
	Dettes des legs ou donations	294 897	312 376
	Dettes fiscales et sociales	1 020 931	1 014 405
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	585 652	482 045
	Autres dettes	3 493 673	3 077 413
	Produits constatés d'avance	86 450	98 231
Total (IV)		29 987 864	32 301 571
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		104 189 429	111 248 911
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 329 133	2 425 644
	(2) Dont emprunts participatifs		

DIOCESAINE DE LILLE

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	37 670	39 020
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 427 218	1 378 982
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	4 639 949	3 766 889
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	86 894	59 063
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	12 689 373	14 158 987
	<i>Dons manuels</i>	11 431 006	10 085 892
	<i>Mécénats</i>	12 095	
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	1 246 272	4 073 095
	Contributions financières	2 123 645	388 951
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	719 377	2 456 898
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	692 680	
	Utilisations des fonds dédiés	1 965 255	504 380
	Autres produits	4 385 278	5 284 277
	Total des produits d'exploitation (I)	28 767 343	28 037 452
	Achats de marchandises	912 601	910 297
	Variation de stocks	128 592	31 934
	Autres achats et charges externes	11 975 119	12 104 407
	Aides financières	4 916 127	4 474 913
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 144 200	1 183 479
	Salaires	5 568 445	6 680 617
	Cotisations sociales	2 218 659	2 222 683
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 876 035	5 508 138
	Dotations aux provisions	685 749	103 825
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	151 474	
	Reports en fonds dédiés	2 222 951	1 264 545
	Autres charges	124 326	149 647
	Total des charges d'exploitation (II)	35 924 285	34 634 491
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-7 156 941	-6 597 039
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	358 625	
	Autres intérêts et produits assimilés	12 607	388 183
	Reprises sur dépréciations et provisions	29 958	249 776
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	4 142 971	4 292 949
	Total des produits financiers (III)	4 544 162	4 930 910
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	67 309	61 437
	Intérêts et charges assimilées	162 080	172 902
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	256	
	Total des charges financières (IV)	229 646	234 340
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		4 314 516	4 696 570
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-2 842 425	-1 900 468

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		788 492
Charges exceptionnelles (VI)	Total		86 645
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			701 846
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		123 049	114 392
Total des produits (I + III + V)		33 311 506	33 756 854
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		36 276 981	35 069 869
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-2 965 474	-1 313 014
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		157 178	152 906
Bénévolat			
TOTAL		157 178	152 906
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		157 178	152 906
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL		157 178	152 906

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

Principes et méthodes comptables	2	9. Fonds propres	19
Principes généraux	2	10. Autres fonds propres	21
Première application du règlement ANC 2022-06	3	11. Provisions	22
Présentation des comptes	4	12. Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	22
Faits caractéristiques	8	13. Fonds dédiés	24
Evènements postérieurs à la clôture	9	14. Ressources liées à la générosité du public	25
		15. Etat des créances et des dettes	25
Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	10	Informations relatives au compte de résultat	28
Informations relatives au passif	10	1. Ventilation des produits d'exploitation	28
1. Actif immobilisé	10	2. Contributions volontaires en nature	28
2. Etat de l'actif immobilisé (brut)	11	3. Legs, donations et assurances-vie	29
3. Amortissement de l'actif immobilisé	13	4. Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	29
4. Dépréciation de l'actif immobilisé	14		
5. Informations relatives aux filiales et participations	15	Informations relatives à l'effectif	30
6. Actif circulant	16		
Actif circulant / dépréciations	16	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	31
	16	Engagements financiers donnés et reçus	31
7. Charges constatées d'avance et Produits à recevoir	17		
8. Dépréciation de l'actif	18		
	18		

Annexe aux comptes annuels

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels de l'association ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du code de l'action sociale et des familles, aux dispositions spécifiques applicables du règlement 2018-06 et au règlement ANC 2019-04 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 applicable au 1er janvier 2025.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivant :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

- Activité

L'Association Diocésaine de Lille a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique. Son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques.

L'Association se propose en particulier les objets suivants :

L'acquisition, la location ou l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition ;

L'acquisition, la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Evêque, des bureaux de l'Evêque, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres aînés ou infirmes ; pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés d'Eglise.

Les ressources de l'association sont :

Annexe aux comptes annuels

- 1) les cotisations de ses membres,
- 2) les produits des tronc s ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Evêque pour les besoins de l'association,
- 3) les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux,
- 4) dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux,
- 5) le revenu de ses biens meubles et immeubles,
- 6) les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Enfin, la plupart des lieux de Culte font l'objet d'une affectation perpétuelle à l'Evêque pour l'exercice du culte. L'Association Diocésaine reste néanmoins propriétaire de quelques lieux de Culte dont elle assume l'entretien.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois les règlements ANC n°2022-06 & ANC 2023-03 du 4 novembre 2022 relatifs à la modernisation des états financiers.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

Annexe aux comptes annuels

L'application des règlements ANC n°2022-06 & ANC 2023-03 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N :

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N
Produits de cession des immobilisations incorporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
VNC des immobilisations incorporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	
Produits de cession des immobilisations corporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	692 680 €
VNC des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	151 474 €
Produits de cession des immobilisations financières	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	
VNC des immobilisations financières cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges financières	
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	
Refacturations de la taxe foncière			
Avantages en nature	Transferts de charges d'exploitation	Production vendue de services	
Remboursements d'assurance	Transferts de charges d'exploitation	Au crédit des charges de personnel	
Autres transferts de charges ...	Transferts de charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	
	Transferts de charges d'exploitation, financières ou exceptionnelles	Au crédit des services extérieurs, des impôts et taxes, des charges financières...	
Dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt	Charges d'exploitation	Charges financières	

APPROCHE PAR COMPOSANTS SUR LES IMMEUBLES A EFFET AU 1^{er} JANVIER 2025

L'exercice se caractérise par la mise en place, à effet au 1^{er} janvier 2025, de l'approche par composant sur les immeubles non amortis au 31 décembre 2024.

Cette approche par composants pour les immeubles, consistent à identifier et ventiler les éléments significatifs (structure, toiture, installations techniques, etc.) avec des durées d'amortissement différentes. Cette méthode permet d'amortir chaque composant selon son propre rythme de consommation des avantages économiques, conformément aux règles comptables applicables aux entités à but non lucratif.

Cette approche constitue également un changement de méthode comptable qui a abouti à un écart entre la VNC initiale au 1^{er} janvier 2025 et la VNC « retravaillée par composant » totalisant 1 687 934€, lequel a été comptabilisé au débit d'un compte de Report A Nouveau.

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

Le bilan

Le compte de résultat

L'annexe

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tel.

Annexe aux comptes annuels

1- Trésorerie

Les soldes créditeurs et débiteurs des comptes bancaires faisant l'objet de convention de fusion auprès des établissements bancaires ont été compensés.

2- Fonds dédiés

Ressources affectées à un investissement : l'OEC et la CNCC considèrent que dès que l'investissement est fait, le projet est réalisé et les fonds dédiés doivent être entièrement repris. (Association, guide CNCC et CSOEC, 9-2011, p 202).

Au 31.12.2025, on compte 24 fonds dédiés non mouvementés depuis plus de 2 ans pour un total de 284 K€ dont 8 sur le siège (234.5K€) et 17 sur les paroisses (49.5K€).

La liste des fonds dédiés non mouvementés est la suivante :

- Moquette Eglise de Méteren : 2 890 Paroisse St Benoit des Monts
- Installation d'une sonorisation dans l'Eglise Wez Macquart : 4 000 € ND de l'Espérance
- Réparation orgue de la paroisse : 143 € Notre Dame de la Lys
- Travaux d'agrandissement d'une salle paroissial à Gesquière : 10 000 € Coudekerque
- Installation d'une soubasse à l'orgue de St Séphirin à Rosendael : 351 € St FIACRE
- Travaux pour l'Eglise St Martin : 2 840 € St Gilles en Dunkerque
- Orgue : 3 952 € Saint Gilles en Dunkerque
- Réfection Eglise Saint Joseph et gros travaux de la paroisse : 15 759 € ND des Salines
- Rénovation de l'orgue : 965 € Rives de l'AA
- Sono Eglises : 470 € Rives de l'AA
- Aménagement Eglise : 288 € St Jean en Weppes
- Renouvellement des chaises St Pierre St Paul : 274 € Lille Saint Augustin
- Achat d'un orgue de cœur : 823 € Lesquin
- Réparation Chauffage de l'Eglise St Jean Bosco : 3 119 € Mons
- Tryptique Sacré Cœur : 235 € Frédéric Ozanam
- Restauration Notre Dame des Anges : 300 € Tourcoing St Pierre
- Exposition CARO/collection DELAINE : 464 € Siège
- Sauvetage toiles peintes et chemin de croix Eglise St Gérard Wattrelos : 2 090 € Siège
- Création d'un lieu de cule Port Ouest Dunkerque : 326 € Siège
- Travaux oratoire Eglise St Martin Dunkerque : 8675 € Siège
- Béatification Philibert Vrau : 12 114 € Siège
- Restauration œuvres anciennes : 96 802 € Siège

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Ces fonds dédiés n'ont pas été utilisés car il existe un délai de mis en œuvre des projets ou un délai pour engager les dépenses.

3- Immobilisations corporelles et incorporelles

Annexe aux comptes annuels

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 30 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques : 4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier : 1 à 10 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

4- Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

5- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6- Provisions

Annexe aux comptes annuels

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

7- Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Annexe aux comptes annuels

Faits caractéristiques

1- Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de méthode comptable concernant les biens immobiliers. La méthode des composants a été appliquée. L'écart entre la VNC initiale au 1^{er} janvier 2025 et la VNC « retravaillée par composant » se chiffre à 1 687 934 € qui a été constaté au débit du compte 119200.

L'Association Diocésaine de Lille a fait un apport partiel d'actif de l'activité du Magasin Sainte Rita dans la SAS Magasin du Sanctuaire Sainte Rita en date du 31.10.2025.

2- Autres éléments significatifs

PERIMETRE

Les comptes annuels de l'Association diocésaine de Lille au 31.12.2025 comprennent les entités suivantes :

- Le siège
- 9 établissements secondaires
- 106 paroisses
- 12 doyennés
- 30 mouvements et services subventionnés
- 86 mouvements non subventionnés

Un mouvement a été créé en 2025 (contre 0 en 2024) et 1 mouvements a été clôturé (contre 5 en 2024).

Il n'est pas à noter d'autre modification notable du périmètre sur 2025. Ces modifications sont sans impact sur la situation nette.

Les comptes de l'Association diocésaine reprennent le détail du patrimoine et des flux par nature de chaque entité sauf pour certains mouvements non subventionnés pour lesquels la comptabilité n'a pas été obtenue. Toutes les entités ont été incluses dans le périmètre si leur compte bancaire est ouvert au nom de l'Association et si elles sont placées sous sa responsabilité.

Comme pour l'exercice précédent, le périmètre de 2025 ne diffère pas de l'année 2024 dans la mesure où il a été possible d'obtenir l'intégralité des mouvements et services en 2025 comme en 2024.

Les comptes des associations qui ont une personnalité morale propre ne sont pas repris dans les comptes présentés ci-dessus même si elles sont subventionnées en totalité par l'Association Diocésaine de Lille.

Annexe aux comptes annuels

Evènements postérieurs à la clôture

- **Exhaustivité du patrimoine immobilier :**

Un audit de l'intégralité du patrimoine immobilier est en cours d'achèvement. Sa finalisation est prévue avant la fin de l'année 2026 et devra permettre un rapprochement intégral entre les immeubles inventoriés et la comptabilité, dans la perspective de la prochaine clôture au 31.12.2026.

- **Valorisation du patrimoine immobilier :**

Une démarche est en cours afin de croiser, au travers de sources internes et externes, la valeur vénale des 10 plus gros immeubles identifiés au sein de l'actif immobilisé brut au 31.12.2025.

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives au passif

1. Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Annexe aux comptes annuels

2. Etat de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur début (A)	Augmentation s (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 732 897	42 000	131 783	-	1 643 114
Immobilisations corporelles	Terrains	737 080	1 385 598	-	-	2 122 678
	Constructions	110 820 849	6 167 414	9 711 687	-	107 276 576
	Install. Tech., mat., outillage	5 923 000	833 557	138 564	-	6 617 993
	Install. générales, ag. Am. divers	1 262 391	-	224 655	-	1 037 736
	Matériel de transport	225 310	9 280	6 000	-	228 590
	Mat. bur., informatique, mobilier	4 392 898	276 320	400 126	-	4 269 092
	Immo. Corp. En cours	4 195 504	2 898 709	4 883 350	-	2 210 863
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	127 557 032	11 570 878	15 364 382	-	123 763 528
Immobilisations financières	Participations	4 156 907	-	72 890	-	4 084 017
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	2 961 486	278 300	-	-	3 239 786
	Prêts et autres immo. financières	250 818	152 428	138 565	-	264 681
	Total IV	7 369 211	430 728	211 455	-	7 588 484
Total général		136 659 140	12 043 606	15 707 620	-	132 995 126

Autres postes d'immobilisations incorporelles : 1 643 114 €

Dont donations temporaires d'usufruit : 177 000€

Les biens reçus par legs n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.

Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés : 2 060 266 €

- Immobilisations corporelles

Annexe aux comptes annuels

La valeur des éléments corporel de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Décomposition des terrains et immeubles au 31/12/2025 :

- Les terrains et immeubles canoniquement diocésains figurent pour une valeur brute de 14 221 682 €
- Les terrains et immeubles canoniquement paroissiaux figurent pour une valeur brute de 14 355 834 €

Il n'a pas été possible d'appliquer le règlement sur les actifs au regard de la décomposition des éléments corporels.

- **Immobilisations financières**

Titres immobilisés

Les titres immobilisés au 31.12.2025 dont le montant total est de 3 766 797 € correspondent à :

- 1 428 titres (67.14%) de la SCI des Stations pour 2 176 972 € ;
- 1 289 titres de la SCI Place Jeanne D'arc pour 87 734 € ;
- 30 000 titres de la SCI Maison d'Eglise pour 1 500 001 € ;
- 1 000 parts sociales du Crédit Mutuel pour 1 000 € ;
- 99 parts sociales de la SCI Saint Luc pour 990 € ;
- 1 part sociale de la société coopérative d'intérêt collectif Enercoop pour 100 €
- 2783 actions de la SAS Magasin du Sanctuaire Sainte Rita

Les titres immobilisés n'ont pas fait l'objet de provision pour dépréciation à la clôture de l'exercice mis à part ceux de la SCI Maison de l'Eglise dont la dépréciation s'élève à 914 399 €, soit une dotation de 60.9K€ sur l'exercice 2025. (Aucun bénéfice ne sera réalisé sur cette SCI, la participation du diocèse sera perdue au terme de l'amortissement du bien). La dépréciation a été calculée uniquement sur les 15 000 titres déjà présents au 31/12/2017 dans la mesure où les autres titres ont été comptabilisés à 1€ et qu'au regard des actes conclus à ce jour, la valeur espérée de la SCI à l'issue du bail à construction est nulle.

Le cas échéant, les titres seraient dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

L'Association Diocésaine lors de la souscription de 1 250 parts SIPAREX s'est engagée à verser 1 032K€ dont 1014 K€ sont versés au 31/12/2025. Le montant restant à verser de 18 K€ est comptabilisé en compte 269 " Versements restant à effectuer sur les titres de participation non libérés ".

Annexe aux comptes annuels

- Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

3. Amortissement de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	459 764	22 640	131 516	350 889
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	58 438 804	7 108 293	8 126 491	57 420 606
	Install. Tech., mat., outillage	4 039 072	380 484	135 920	4 283 636
	Install. générales, ag. Am. divers	1 227 963	13 590	224 655	1 016 898
	Matériel de transport	119 569	21 758	3 793	137 533
	Mat bur., informatique, mobilier	3 068 701	124 112	394 881	2 797 932
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		66 894 110	7 648 236	8 885 740	65 656 606
Total général		67 353 874	7 670 876	9 017 256	66 007 495

Autres postes d'immobilisations incorporelles : 350 889 €

Dont donations temporaires d'usufruit : 136 227 €

Annexe aux comptes annuels

4. Dépréciation de l'actif immobilisé

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	1 095 363	60 849	-	1 153 593
TOTAL	1 095 363	60 849	-	1 153 593

Annexe aux comptes annuels

5. Informations relatives aux filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SCI 73 RUE DES STATIONS	3 414 858 €	63.75%	2 176 972 €		516 263 €	
	7 340 920 €		2 176 972 €		327 489 €	
	Observation :					
SCI PLACE JEANNE D'ARC	146 351 €	59.95%	87 734 €		334 937 €	
	1 575 645 €		87 734 €		71 368 €	
	Observation :					
SCI SAINT LUC	1 000 €	99%	990 €		64 984 €	
	-434 872 €		990 €		- 53 686€	
	Observation :					

Annexe aux comptes annuels

Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SCI MAISON DE L'EGLISE	3 700 000 €	40.54%	1 500 001 €			
	1 444 471 €		585 589 €		-150 096 €	
	Observation :					

6. Actif circulant

Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	3 031	-	3 031	0
Usagers	41 798	13 076	-	54 874
Autres	40 821	6 460	30 558	16 723
TOTAL	85 650	19 536	33 589	71 597

Annexe aux comptes annuels

7. Charges constatées d'avance et Produits à recevoir

- Charges constatées d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	141 617		

- Produits à recevoir

	Montant
Etat – Produits à recevoir	184 203
Divers Produits à recevoir	845 164
Produits à recevoir SolidFoy Nazar	6 143
Produit à recevoir Valdocco	62 500
CAVIMAC à recevoir	17 742
Total	1 115 752

Annexe aux comptes annuels

8. Dépréciation de l'actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières	1 092 744	60 849	0	1 153 593
Stocks	3 031		3 031	0
Usagers	41 798	13 076		54 874
Autres	40 821	6 460	30 558	16 723
TOTAL	1 178 394	80 385	33 589	1 225 190

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Informations sur le mode et la méthode d'évaluation :

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours du derniers mois de l'exercice
- Pour les titres non-cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2025, la répartition des plus ou moins-values latentes pour le siège est la suivante :

- Plus-values latentes : 12 268 516 €

Il n'y a pas de plus ou moins-values latentes dans doyennés.

Annexe aux comptes annuels

9. Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donation est :

- En fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité
- En produits dans le cas contraire.

Annexe aux comptes annuels

- Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	6 383 807	-	-	15 000	-	-	-	6 398 807
Fonds propres avec droit de reprise	2 230 000	-	-	-	-	-	-	2 230 000
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	44 220 962	-	-	-		-		44 220 962
Report à nouveau	10 873 163	-1 313 014	-	-1 687 934		-		7 872 214
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 313 014	-1652460	-	-	-	-	-	-2 965 474
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	357 223			- 9824		-		347 399
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	62 752 140	-2965474	-	- 1 697 758	-	-	-	58 103 907

Annexe aux comptes annuels

10. Autres fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise				
Apports	2 230 000			2 230 000
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Écarts de réévaluation				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

L'apport avec droit de reprise implique la mise à disposition provisoire d'un bien au profit de l'organisme. La convention fixe les conditions et modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf...). Cet apport est enregistré en fonds propres.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

En fonction des modalités de reprise, l'organisme enregistre les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations par rapport à l'apporteur.

Si les biens activés sont non renouvelables par l'entité qu'ils s'agissent de biens apportés sans droit de reprise ou de subventions d'investissement portant sur de tels biens (compte 13), le compte 1039 est débité par le crédit du compte 7573 d'autres produits de gestion courante pour un montant égal à celui des amortissements ou au rythme de l'amortissement (subventions).

Annexe aux comptes annuels

11. Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	247 000	0	11 000	236 000
Provisions pour charges	10 412 847		707 907	9 704 940
TOTAL	10 659 847	0	718 907	9 940 940

12. Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 9 362 974 EURO.

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Au 31 décembre 2025, cette provision s'élève à 294 980 €.

Hypothèse de calcul retenues :

Le calcul de la provision pour engagement de retraite est évalué y compris par charges sociales (taux de 55% pour les cadres et taux de 40% pour les employés).

Le montant de l'engagement est calculé conformément au statut du personnel de l'Association Diocésaine de Lille.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- Taux de progression des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 3.96%
- Table de vie : Source INSEE 2013/2015 mixte

La méthode employée est celles des « unités de crédit projetées avec salaire fin de carrière ». Le calcul est fait salariés par salarié.

Annexe aux comptes annuels

L'association diocésaine s'est engagée à subvenir aux besoins matériels des prêtres du jour de leur ordination jusqu'à leur décès. L'âge moyen de cessation d'activité d'un prêtre, matérialisée par le non-renouvellement de sa lettre de mission est de 75 ans. Sur la base du coût moyen d'un prêtre retiré, une provision a été constituée pour faire face à la charge future du diocèse. Cette charge est calculée en fonction de l'espérance de vie de chaque prêtre et de son nombre d'années d'activité.

Le coût par prêtre retenu correspond à la moyenne des coûts des trois derniers exercices afin de lisser les variations exceptionnelles sur certains postes de charges. La dotation ou la reprise de cette provision pour charge est comptabilisée en exceptionnel.

La table de vie a été actualisée avec la table Source INSEE 2012/2014 pour les hommes.

Le coût moyen d'un prêtre retiré a été évalué au 31/12/2025 à 12 592€ par an.

Au 31/12/2025, cette provision s'élève à 9 067 995 €.

Annexe aux comptes annuels

13. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Les principaux fonds dédiés au 31.12.2025 sont les suivants :

- Musée Diocésain des œuvres anciennes : 96 802€
- Formation des futurs prêtres : 608 826 €
- Prêtres âgés : 786 298 €
- Mission CDAS : 128 599 €
- Résidence Notre Dame de la Treille Confort des Prêtres : 100 000 €
- Association AREC : 35 298 €

Annexe aux comptes annuels

14. Ressources liées à la générosité du public

	A l'ouverture de l'exercice (19)	Reports (689)	Utilisation (789)		A la clôture de l'exercice (19)	
			Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices"
Legs ou donations	3 032 461	929 793	390 466		3 390 239	
Fonds dédiés	2 468 008	2 222 952	1 965 255		2 725 705	
Donations temporaires d'usufruit	15 023		25 750		40 773	
TOTAL	5 515 492	3 152 745	2 381 471	-	6 156 717	-

15. Etat des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	254 168		254 168
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	413 909	413 909	
	Autres	3 217 886	3 217 886	
Charges constatées d'avance		141 616	141 616	
TOTAL		4 027 579		

Annexe aux comptes annuels

Créances de l'actif circulant – Autres :

Dont créances reçues par legs et donations : 1 568 903 €

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	22 667 610			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		792 298	792 298		
Fournisseurs et comptes rattachés		1 046 352	1 046 352		
Dettes fiscales et sociales		1 020 932	1 020 932		
Dettes sur immobilisations et Comptes		585 652	585 652		
Autres dettes		3 788 571	3 788 571		
Produits constatés d'avance		86 451	86 451		
TOTAL		-			

Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 866 089
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

Annexe aux comptes annuels

- Charges à payer

	Montant
Factures à payer	214 223
Intérêts cours sur emprunts	16 154
Personnel prov Congés Payés	316 167
Personnel Charges à payer CAVIMAC	84 791
Personnel Verst CPAM	13 134
Personnel RTT à payer	21 188
Charges soc/Prov CP	152 836
Organismes sociaux à payer	46 381
Charges soc/Prov RTT	10 293
Etat charges à payer	48 000
Total	923 167

- Produits constatés d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance	86 451		

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives au compte de résultat

1. Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

2. Contributions volontaires en nature

Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les 2 conditions suivantes sont remplies :

La nature et l'importance des contributions en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité

L'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisé qu'elles ne font que traduire en actes.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes des Associations Diocésaines ne seraient pas compatibles avec ce statut.

Une information limitée aux diacres et laïcs en mission ecclésiale ouvrant dans des missions de support régulières pour la Curie est renseignée dans l'annexes des comptes annuels.

Les montants comptabilisés en classe 8 correspondent aux commodats. La méthode de valorisation qui a été retenue est la valeur locative de la taxe foncière multipliée par 2.

Annexe aux comptes annuels

3. Legs, donations et assurances-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	585 029
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	1 204 608
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	9 002
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinées à être cédés	71
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	390 466
TOTAL	2 189 178

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	16 112
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	926 793
TOTAL	942 905

Les legs particuliers sont inscrits dès l'acceptation par le CA. La demande de délivrance est faite le lendemain de l'acceptation.

4. Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires du commissaire aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	37 000	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	37 000	

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	26
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	58
Ouvriers	
TOTAL	84

Les effectifs présentés ci-dessus sont calculés en équivalent temps plein et ne comprennent pas les effectifs des paroisses.

Le personnel salarié est le personnel de l'Association Diocésaine (Siège, Formation 74, Séminaire, Vendeville, Passerelle, Cathédrale, Pèlerinages Diocésains et Maison Diocésaine d'Accueil de Merville, Maison de l'Apostolat des laïcs, Pastorale de la communication, Officialité inclus).

L'association diocésaine subventionne le personnel de l'ALAP qui représente 83 ETP.

104 personnes travaillent pour les paroisses pour lesquelles la durée du temps de travail n'a pas pu être identifiée.

Répartition du personnel religieux au 31.12.2025 :

	• -75 ans	+ 75 ans	Total
Prêtres	76	78	154
Diacres	85	25	110

Annexe aux comptes annuels

Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Travaux Cathédrale	1 866 000	
Réhabilitation et Extension rue Berthelot	330 000	
Nantissement	10 625 000	
Engagement Siparex	245 025	
Engagement Siparex II	419 950	
Autres engagements donnés	13 485 975	

Voir ci-dessous

- Différents contrats de commodat ont été passés avec des associations
- Nantissement de 625K€ au CIC de 65 parts Fonds Chrysole et Piat
- Nantissement de 1 001K€ à la Banque Postale de 1 112 parts de SCPI Atout Pierre Diversification
- Nantissement de 750K € à la Banque Postale sur le « compte Titres Nantis »
- Nantissement de 2 250K€ à la Banque Postale de 2 500 parts de SCPI Atout Pierre Diversification
- Nantissement de 6 000K€ au Crédit Agricole sur le compte de titres ordinaires.
- Suite à la souscription de 750 parts Siparex, l'Association Diocésaine s'est engagée à verser 533K€ dont 512K€ sont versés au 31/12/2022. Le montant restant à verser est de 20K€.
- Suite à la souscription de 500 parts Siparex II, l'Association Diocésaine s'est engagée à verser 500K€ dont 245K€ sont versés au 31/12/2022. Le montant restant à verser est de 255K€.

Annexe aux comptes annuels

- Suite à l'octroi de subvention pour 373 K€ par la DRAC entre décembre 2017 et juillet 2019, l'Association Diocésaine s'est engagée à hauteur 1 866K€ de travaux pour la cathédrale.
- Suite à la signature du contrat d'Architecte avec l'Agence Larrondo architecte du 14/01/2017, l'Association Diocésaine s'est engagée à hauteur de 330K€ pour la rue Berthelot pour des travaux de réhabilitation et extension d'une maison.
- Suite à l'apport de la Congrégation des Filles de l'enfant Jésus du 5 septembre 2022, l'Association diocésaine s'est engagée à garantir un accompagnement spirituel en nommant et en salariant un animateur de vie spirituelle pendant une durée de 20 ans
- Suite au legs BESEGHEER, l'Association Diocésaine de Lille s'est engagée à reverser 3 trentenaires aux missions des diocèses du Cameroun.
- Suite au legs LESAFFRE, l'Association Diocésaine de Lille s'est engagée à célébrer des messes pour 3 100 €
- Suite à l'apport de l'Association la Canteulesienne, l'Association diocésaine s'est engagée à ne pas vendre les immeubles.